



Commission (NON)-Paritaire Nationale

La CPN du 21 décembre n'a pas pu se dérouler car la Tutelle a envoyé la convocation et l'ordre du jour moins de 48 heures avant sa tenue, ce qui aurait invalidé toute décision prise en séance. Officiellement, c'est un problème dans la chaîne de validation de l'ordre du jour qui en serait la cause...

Pour l'UNSA-CCI, cela pose un grave problème de fonctionnement de la CPN car la parité de cette instance est remise en cause. La neutralité de la tutelle n'est malheureusement plus d'actualité.

Négociations sur la valeur du point

La CPN est reportée au mois de janvier et tous les points à l'ordre du jour sont en suspens notamment la négociation très attendue sur la revalorisation du point d'indice national. L'UNSA-CCI a fait une proposition d'augmentation raisonnable et réalisable, basée sur la bonne santé financière des CCI (on ne le sait que trop peu...) et la dégradation du pouvoir d'achat des salariés du réseau. Vous trouverez l'argumentaire sur notre site. Aux présidents de renvoyer à leurs collaborateurs, une marque de confiance qui soit « visible » sur les feuilles de salaire.

Accord cadre national sur la formation professionnelle, la cessation d'un commun accord de la relation de travail, le congé de fin d'activité et la mobilité pour 2012.

Malgré notre conviction que des accords encadrant la réforme du réseau étaient nécessaires, nous avons voulu marquer notre réserve sur le « package » imposé des quatre accords ainsi que notre volonté d'apporter des améliorations en matière d'accompagnement des agents. Soucieuse de ne pas se laisser enfermer dans un schéma où tout serait joué d'avance et de garantir aux salariés les meilleures conditions possibles concernant les mesures d'accompagnement de la réforme, l'UNSA-CCI a poussé les négociations et formulé des propositions jusqu'à cette CPN.

Elle a obtenu des garanties de la part des autres délégations, pour la révision de cet accord sur la base de ses revendications.

Avec des mesures d'accompagnement attendues et des garanties individuelles renforcées, l'UNSA-CCI a ainsi estimé que les conditions étaient réunies pour qu'elle puisse signer cet accord.

Nous serons ensuite très exigeants sur le suivi de ces dispositions afin d'éviter toute dérive lors de l'application en région. Notre volonté est d'utiliser les ressources les plus larges en matière sociale afin de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel de l'ensemble des collaborateurs. C'est ce que nous mettrons en avant lors des prochaines négociations.

**2012 sera une année charnière déterminante.
Avec l'UNSA-CCI, il faudra plus que jamais se mobiliser pour
défendre nos conditions de travail et nos salaires.**